Liberte	Politique
/	_

Dérogation envisageable pour la vigile pascale ?

Article rédigé par Le Salon Beige, le 18 mars 2021

Source [Le Salon Beige] Le député LR de Meurthe-et-Mozelle Thibault Bazin a écrit une lettre au Premier ministre pour obtenir des dérogations au couvre-feu lors des offices de la Semaine sainte, notamment pour la vigile pascale.

La Conférence des évêques de France a décidé de ne pas négocier. Une note <u>propose</u> de faire débuter la Vigile à 6h30... La règle veut qu'elle soit célébrée après la nuit tombée et avant l'aube.

Thibault Bazin explique à Famille chrétienne :

« Est-ce une décision envisagée à la suite de leur discussion avec l'exécutif le 10 mars ? En tout cas, j'ai été sollicité dans ma circonscription, donc je relaie ces interrogations et ces demandes ». « Cette levée temporaire du couvre-feu a été possible à Noël dernier, et on voit bien qu'aujourd'hui les protocoles permettant de concilier la liberté de culte et protection sanitaire existent »